

République Française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du 12 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le douze février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents: Monsieur Hugo DECROIX, Monsieur Noël BARATHON, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Madame Karine DEBRAY, Monsieur Alexis DANAUS, Monsieur André MEYER, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR, Madame Marie-Françoise DOMENGE

Absents:

Absents excusés:

Représentés : Madame Chantal BRUNI

D_010_2024

Objet : Protection sociale complémentaire - Risques prévoyance

Le Maire,

Explique que les obligations des employeurs sont renforcées avec la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) en cours. Ainsi, la participation à verser aux agents devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 pour la prévoyance et du 1er janvier 2026 pour la santé.

Le centre de gestion des Alpes de Haute-Provence va proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties d'assurance collective (conventions de participation). Dans un premier temps, il prépare la mise en place de ce nouveau régime PSC (garanties prévoyance) à compter du 1er janvier 2025 pour l'ensemble des employeurs qui le souhaitent, et va lancer en conséquence un appel public à concurrence au printemps prochain.

Les collectivités doivent faire part au centre de gestion de leur intention d'adhérer au dispositif "risque prévoyance".

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-Autorise le Maire à signer la lettre d'intention pour s'associer à cette procédure.

par vote:

pour: 13

contre: 0

Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

